



indemnité à payer à un tiers pour la somme de 5400 euros

Par **chanteur21**, le **19/05/2015** à **13:39**

Je vais être condamné au tribunal civil à payer 5400 euros à un tiers mais je suis au chômage et je gagne que 17,71 euros par jour ce qui fait pour un mois à 30 jours la somme de 531,30 euros ce que je voudrais savoir, est-ce combien je peux donner au minimum par mois vu que j'ai un loyer à payer de 234 euros mes factures EDF GDF mon abonnement à Free mon assurance appartement et mes dettes merci de votre réponse.

Par **domat**, le **19/05/2015** à **13:46**

bjr,

si votre créancier est contraint de pratiquer une saisie sur vos revenus, celle-ci sera plafonnée selon le tableau que vous trouverez dans ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F115.xhtml>

mais tant que vous n'aurez pas versé la totalité de votre dette, les intérêts et les frais de recouvrement s'ajouteront à votre dette initiale.

cdt